

# FOYER DE ROUMENS

## DOSSIER D'INSCRIPTION MARCHÉ DE NOËL

**SAMEDI 9 ET DIMANCHE 10 DÉCEMBRE 2023**

Ce dossier d'inscription est à retourner avant le **Vendredi 17 Novembre 2023** dûment complété et accompagné des éléments indiqués au dos de la page :

Foyer de Roumens  
672 Route de la Jalabertie 31540 Roumens  
Mail: [foyerderoumens31@gmail.com](mailto:foyerderoumens31@gmail.com) Sabine BOULADE : 06 31 69 56 63

Nom..... Prénom.....

Raison sociale .....

N° de registre commercial .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville.....

Téléphone ..... E-mail .....

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

SUR CE MARCHÉ, SERONT AUTORISÉS À EXPOSER, LES PROFESSIONNELS ET LES AMATEURS DONT L'ACTIVITÉ EST EN RAPPORT AVEC LE OU LES SECTEUR(S) ACTIVITÉ(S) SUIVANT(S) :

- ARTISANAT
- GASTRONOMIE
- ARTICLES AYANT UN RAPPORT AVEC NOËL
- LIBRAIRIE

ACTIVITÉ ET DÉTAIL DES ARTICLES EXPOSÉS : .....

### TARIF DES EMPLACEMENTS

LE TARIF APPLIQUÉ EST LE SUIVANT : 8 € LE MÈTRE

NOMBRE DE MÈTRES LINÉAIRES SOUHAITÉS : ..... M X 8€ LE MÈTRE = ..... €

BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE 3€ : OUI  NON  = ..... €

(RALLONGES NON FOURNIES) TOTAL : ..... €

SOUHAITEZ-VOUS DES TABLES ET CHAISES : OUI  NON

(PAR LE FOYER DE ROUMENS)

J'AI LU ET ACCEPTÉ LES CONDITIONS STIPULÉES DANS LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

À ..... LE ..... SIGNATURE DE L'EXPOSANT :

## PIÈCES À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

LE DOSSIER D'INSCRIPTION AU MARCHÉ DE NOËL DOIT SE COMPOSER DES PIÈCES SUIVANTES :

- LE DOSSIER D'INSCRIPTION COMPLÉTÉ ET SIGNÉ
- LE CHÈQUE DE RÈGLEMENT À L'ORDRE DU FOYER DE ROUMENS
- LA PHOTOCOPIE RECTO/VERSO DE LA CARTE D'IDENTITÉ
- UN JUSTIFICATIF D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE « FOIRES ET MARCHÉS » EN COURS DE VALIDITÉ
- **POUR LES PRODUCTEURS** : L'INSCRIPTION À LA MSA, À LA CHAMBRE DES MÉTIERS OU À LA CHAMBRE DU COMMERCE
- **POUR LES ASSOCIATIONS** : LES STATUTS DE L'ASSOCIATION

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MANIFESTATION

- **POUR LES COMMERÇANTS** : L'EXTRAIT DU KBIS

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA FAIRE L'OBJET D'UNE INSCRIPTION**

*Un exemplaire de ce règlement est remis ou expédié à chaque exposant. Nul ne peut ignorer les termes.*

### Article 1 : Admission

Seuls les exposants inscrits et acceptés ont le droit d'exposer sur le domaine public lors de la manifestation organisée et justifiée par un arrêté municipal ou préfectoral.

Les exposants doivent avoir signé un dossier d'inscription pour participer au marché.

Tous les stands alimentaires doivent répondre aux normes en vigueur, de qualité, de présentation, de respect de la chaîne du froid et de la légalité de la vente au détail (à charge de l'exposant).

Sont acceptés les artisans créateurs, les producteurs ainsi que leurs représentants directs et certains commerçants et associations de la ville concernée.

La responsabilité de l'association ne saurait être engagée en cas de vol et/ou détérioration des biens de l'exposant.

### Article 2 : Inscription

L'exposant s'engage à verser le montant total de son règlement au moment de son inscription et de sa réservation. Toute inscription acceptée est considérée comme définitive tant qu'elle n'a pas été annulée par l'exposant et par l'association.

### Article 3 : Participation financière

Les chèques de règlement (à l'ordre du Foyer de Roumens) doivent impérativement, parvenir en même temps que le dossier d'inscription dûment signé pour que l'inscription soit enregistrée.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence, sauf indisponibilité (prévoir au moins 3 jours avant la manifestation) ou annulation de notre part.

### Article 4 : Déroulement du marché

Le marché se tiendra le samedi de 15h00 à 23h00 et le dimanche de 10h00 à 18h00 sur la place de la mairie, sous chapiteau.

Les horaires d'arrivée pour déballage : le samedi à partir de 11h00 jusqu'à 13h30.

L'horaire de remballage : le dimanche à partir de 18h00. Gardiennage de nuit par un vigile.

L'exposant doit respecter les horaires de la manifestation, aucun départ en cours de marché ne pourra être toléré, sauf accord de l'association.